

## Carte mobilité inclusion mention priorité

---

Par Boobo

Bonjour,

L'handicap de mon fils vient d'être reconnu.

Nous allons recevoir une carte mobilité inclusion priorité.

Selon les centres on me renseigne différemment :

- On me dit que cette carte permet le passage en priorité,
- Qu'elle permet de se garer uniquement sur les places handicapés en revanche pas possible de se garer sur une place standard sans payer,
- Et qu'au niveau des impôts j'ai eu 2 interlocuteurs différents un me dit que j'ai une demie part supplémentaire et l'autre me dit que non.

Merci pour votre aide

---

Par LaChaumerande

Bonjour

La carte mobilité inclusion, mention « priorité », donne droit à :

\* une priorité d'accès pour la personne qui en bénéficie, aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, dans les établissements et les manifestations accueillant du public ;

\* une priorité d'accès dans les files d'attente.

Vous la présentez afin que les personnes assises vous cèdent leur place, ou pour avoir une priorité d'accès. La personne qui vous accompagne bénéficie des mêmes avantages.

[url=<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/la-carte-mobilite-inclusion-mention-priorite>]<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/la-carte-mobilite-inclusion-mention-priorite>[/url]

Selon les centres on me renseigne différemment :

Certains centres se trompent... La réponse que je vous ai fournie est certifiée sûre à 100%, je l'ai trouvée sur un site du gouvernement dont l'adresse url se termine par gouv.fr

---

Par Bazille

Bonjour

« Si votre enfant mineur a la carte mobilité inclusion portant la mention "invalidité", vous avez droit à une demi-part supplémentaire de quotient familial. » La mention « priorité » n'entre pas dans cette catégorie.

Votre carte concerne uniquement « la priorité » en file d'attente, les parkings.

L'invalidité reconnue doit être de 80% pour avoir la carte avec mention « invalide »

---

Par Boobo

Merci à vous